

Gouvernement du Québec

Décret 24-2017, 25 janvier 2017

CONCERNANT l'exercice des fonctions de certains ministres

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE, conformément à l'article 11 de la Loi sur l'exécutif (chapitre E-18), soient conférés temporairement les pouvoirs, devoirs et attributions :

—du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation à monsieur Laurent Lessard, membre du Conseil exécutif, à compter du 25 janvier 2017;

—du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, ministre de la Sécurité publique et ministre responsable de la région de Montréal à monsieur Pierre Arcand, membre du Conseil exécutif, du 27 au 29 janvier 2017.

Le greffier du Conseil exécutif,
JUAN ROBERTO IGLESIAS

66027

Gouvernement du Québec

Décret 25-2017, 25 janvier 2017

CONCERNANT la nomination de madame Julie Camirand comme secrétaire de la Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec : écoute, réconciliation et progrès

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 1095-2016 du 21 décembre 2016, le gouvernement a constitué la Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec : écoute, réconciliation et progrès;

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 3 de la Loi sur les commissions d'enquête (chapitre C-37) prévoit qu'il est loisible au gouvernement de nommer un secrétaire de la commission;

ATTENDU QUE l'article 4 de cette loi prévoit notamment que la rémunération du secrétaire doit être fixée par le gouvernement;

ATTENDU QUE le troisième alinéa de l'article 1 des Règles sur les modalités de gestion administrative, financière et d'engagement de personnel des commissions d'enquête instituées en vertu de la Loi sur les commissions d'enquête (chapitre C-37, r. 1) prévoit que le gouvernement désigne un fonctionnaire responsable de l'administration générale de la commission;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer un secrétaire de cette commission d'enquête et de désigner un fonctionnaire responsable de l'administration générale de cette commission;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du premier ministre :

QUE madame Julie Camirand, directrice des services professionnels correctionnels de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec, ministre de la Sécurité publique, soit nommée secrétaire de la Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec : écoute, réconciliation et progrès à compter des présentes;

QUE madame Julie Camirand soit également désignée responsable de l'administration générale de la Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec : écoute, réconciliation et progrès;

QU'à titre de secrétaire et responsable de l'administration générale de cette commission d'enquête, madame Julie Camirand continue de recevoir sa rémunération comme cadre de la fonction publique et qu'elle reçoive une rémunération additionnelle correspondant à 15 % de son traitement;

QUE madame Julie Camirand soit remboursée des frais de voyage et de séjour occasionnés par l'exercice de ses fonctions conformément aux Règles sur les frais de déplacement des présidents, vice-présidents et membres d'organismes gouvernementaux adoptées par le gouvernement par le décret numéro 2500-83 du 30 novembre 1983.

Le greffier du Conseil exécutif,
JUAN ROBERTO IGLESIAS

66028